

## Communiqué de presse

### Ne cachez pas vos économies sous votre matelas, placez-les sur nos toits !

En adéquation avec sa politique énergétique, la Municipalité de Porrentruy va se lancer cette année dans la réalisation et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques.

Pour en assurer le financement, elle va faire appel aux prêts citoyens, un modèle qui propose aux Bruntrutaines et Bruntrutains d'investir dans les installations solaires communales. C'est l'occasion de contribuer directement au développement local des énergies renouvelables, tout en effectuant un placement attractif, durable et rentable.

La première installation photovoltaïque réalisée par la Municipalité sera celle de la [Maison de l'enfance](#). Le Conseil municipal a validé un crédit qui sera entièrement financé par des prêts citoyens. Le coût total de l'investissement étant estimé à CHF 160'000.-, les citoyen.ne.s, entreprises et institutions de Porrentruy se verront proposer des prêts par tranche de CHF 1'000.- et allant jusqu'à CHF 100'000.-. Si l'intérêt ne devait pas suffire à financer l'intégralité de l'installation, le financement sera ouvert aux citoyen.ne.s et sociétés du district.

Chaque placement est garanti et un intérêt sur le capital est perçu chaque année par le citoyen ou la société qui a fait un prêt. Son taux de rendement sera de 2,25% pour une durée contractuelle de 25 ans. Pour avoir une idée plus concrète du système :

- Pour CHF 5'000 prêtés :
  - o Remboursement annuel : CHF 200.-, soit CHF 5'000.- après 25 ans.
  - o Total des intérêts versés après 25 ans : CHF 1'462.50.

Le modèle de prêt citoyen a été développé en 2013 par les Services industriels de Delémont et connaît un grand succès. A ce jour, ces derniers ont réalisé une vingtaine d'installations photovoltaïques selon ce processus. Ce dernier a d'ailleurs été récemment transféré chez SACEN SA – mandataire pour le suivi de la politique énergétique de Porrentruy.

Toutes les personnes, physiques et morales, intéressées par le prêt citoyen peuvent s'inscrire sans engagement auprès de la Municipalité. Elles seront ainsi tenues au courant du projet et pourront participer à son financement.

Cette action offre l'occasion de contribuer à la transition énergétique tout en profitant de faire un placement garanti dans le cadre du projet régional de construction du nouveau bâtiment de la Maison de l'enfance. Elle favorise concrètement le déploiement des installations de production d'énergie renouvelable, soutient l'économie locale et contribue à l'atteinte des objectifs environnementaux communaux.